

# Section A :

## ORGANISATION INTERIEURE POUR UN MIEUX-ETRE A L'ECOLE

### Un horaire et des rangs.

Voici les horaires de nos journées à la section A.

Matin : de **7 h 15 à 12 h 10**

- 7h15 : ouverture de la garderie (prise de présence à 7h55)
- 8h15 : surveillance dans la cour (l'école décline toute responsabilité en cas d'accident avant 8h15 au sein de la cour de récréation) ; ouverture des portes pour l'école maternelle et les classes de 1<sup>ère</sup> primaire.
- 8h30 : début des cours pour la 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.
- 8h40 : début des cours pour la 1<sup>ère</sup> primaire

Temps de midi : de **12h10 à 13h35**

Après-midi : de **13 h 35 à 15 h 30**

Etudes : de **15h30 à 16h30**

Fermeture de la garderie : **18h15**

Des rangs :

- Je me range au premier coup de sonnette et me tais au deuxième.
- Je me déplace en rang et en silence dans les couloirs ; sans manger, boire, jouer ;
- Je tiens mon ballon ou jeu dans mes mains.

Si je suis à vélo, je le tiens à la main pour quitter l'école ; je ne roule pas dans la cour ou le rang.

Le mercredi : Le rang qui conduira les enfants se rendant à l'accueil-vacances quittera la cour de l'école maternelle à 12h25.

Dans les couloirs, circuler hors du rang est interdit sans l'autorisation d'un adulte ; hormis pour les élèves de P1 entre 8h15 et 8h40.

## Des sorties :

**Si mes parents souhaitent que je quitte l'école seul(e), je dois montrer une autorisation parentale écrite à mon titulaire.**

Sinon, j'attends mes parents dans la cour du petit train (l'autre cour étant réservée à la garderie). Dès 15h45, tout enfant seul sera envoyé à la garderie. Pour rappel, vu le nombre de personnes présentes et vu l'ouverture des grilles, la cour du petit train à la sortie des cours n'est pas une zone de jeux.

Les chiens, même en laisse, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

## **Un matériel mis à ma disposition, que je respecte et que j'utilise correctement.**

- 1) Plusieurs poubelles sont placées dans la cour, je m'efforce de les utiliser à bon escient. Je me conforme aux indications concernant le tri des déchets.
- 2) Quelques bancs s'y trouvent aussi, je m'y assieds correctement.
- 3) Dans les toilettes, je m'y rends seul(e). Je tire la chasse après mon passage. Je me lave les mains et jette les papiers dans la poubelle ou j'utilise les essuies à ma disposition.

## **Les récréations**

Ma liberté se termine où celle des autres commence. J'évite les jeux brutaux, les mots blessants et grossiers. Je fuis tout comportement agressif ou violent.

Pendant les récréations, les couloirs et les classes sont inaccessibles.

- **La cour a des limites que je dois respecter.**
- Je reste sous le préau lorsqu'il pleut.
- Il est interdit d'escalader les barrières, s'accrocher au filet et panier de basket, jouer dans le parking à vélos ainsi que grimper sur les goals, tables, appuis de fenêtres, ...
- Je respecte la cabane comme un endroit calme.
- Je respecte les zones de jeux :

### **Zones de jeux :**

- Terrain de football :** Pour bien s'amuser, la seule balle autorisée pour jouer football est une balle en plastique. Lorsqu'elle sort des limites de la cour (parc), je demande à un enseignant l'autorisation d'aller la rechercher (un enfant à la fois).
- Terrain de basket :** Je respecte les limites et utilise une balle adaptée à ce sport.  
➔ Les balles de basket et de volley ne sont donc pas adaptées à la pratique du football.

A la fin de la récréation, au coup de sonnette, je regagne mon rang calmement. Je suis prêt dans le calme avec mes affaires.

## Un temps de midi

- Si je dîne à l'école, je mange dans la cantine. Je respecte les personnes qui sont responsables de la cantine au même titre que les enseignants.
- Si je rentre à la maison pour dîner, je quitte la cour accompagné (ou avec une autorisation écrite).

## Des études :

- Trois études gratuites sont organisées de 15h30 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi.
- Dès que l'enfant quitte l'étude, il se rend à la garderie.
- Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement spécifique à l'étude.

## Tenue vestimentaire :

L'enfant viendra avec une tenue décente à l'école.

## Le numérique à l'école ?

À compter de la rentrée scolaire 2025-2026, l'usage récréatif des téléphones portables, tablettes, montres connectées et tout autre équipement de communication électronique est strictement interdit dans l'enceinte de l'école, pendant les heures de classe, les récréations, la pause de midi, ainsi que lors de toutes les activités pédagogiques extérieures.

### **Exceptions**

1. **Usage pédagogique** : les équipements électroniques sont autorisés lorsqu'ils sont utilisés dans un cadre pédagogique explicite.
2. **Dérogation sanitaire** : les élèves nécessitant ces équipements pour des raisons liées à un handicap ou à un trouble de santé peuvent en bénéficier.

Si mes parents ont estimé utile de me doter d'un GSM pour venir à l'école, celui-ci devra donc être coupé dans l'enceinte des bâtiments, entre 7 h 15 et 18 h 15. Si je ne respecte pas cette règle, je me le verrai confisqué ; dans ce cas, il ne sera rendu qu'à mes parents, par la direction le lendemain.

L'école décline toute responsabilité quant à des détériorations, pertes ou vols éventuels de ces GSM ou de tout autre appareil de valeur, tels jeux vidéo... etc.

## Des règles de discipline pour aider au respect envers tous.

Afin que chacun se sente bien dans notre école, il est important que l'on se respecte. Chaque manquement à ce respect des autres et du matériel sera sanctionné en fonction de sa gravité et de sa fréquence.

Pour des fautes « légères », comme un gros mot ou un geste de mauvaise humeur, le coupable se verra retirer du jeu pour cinq minutes.

Une entorse plus importante au règlement, ou une petite faute plusieurs fois répétée vaudra la copie de la partie du règlement qui n'a pas été observée, ou toute autre punition jugée utile par l'enseignant qui la donne.

La punition se transformera en une retenue pour une action ou une parole inacceptable, parce que particulièrement grossière ou violente, ou pour toute sortie non autorisée hors de l'enceinte de la section.

L'école se réserve également le droit de procéder à un renvoi (provisoire ou définitif) en cas de faute très grave comme, de façon non exhaustive, des coups violents portés à un adulte ou un autre élève, des vols, des violences verbales extrêmes ou répétitives, du harcèlement avéré (sur site ou sur les réseaux sociaux), ...

Dans le cas d'un renvoi provisoire ou d'un renvoi définitif, l'élève (et ses parents) seront entendus préalablement. Un recours pourra être exercé face à cette sanction auprès de la direction de l'école.

Respecter l'autre, c'est aussi réapprendre les paroles gentilles et polies, ainsi que les gestes d'amitié : merci, bonjour, au revoir, s'il-vous-plait, pardon..., un signe de la main, un sourire, une friandise partagée... Ne les oublions pas, ils ensoleillent nos journées et ne nous coûtent rien.

Je signe, pour indiquer que j'ai pris connaissance du règlement et que je m'engage à le respecter.

↓

	Mes parents signent aussi.	
	→	